

Service de l'Aide aux Familles

Comment nous joindre:

Tel: **0596 73 86 56**

Fax: **0596 62 37 19**

SECTEURS D'INTERVENTION

CENTRE 1 :F.d.F. Ouest / Schœlcher

Permanence : DISSES Pavillon Rochambeau :

Tel: **0596 71-36-53**

Port: **0696 37 22 74**

CENTRE II : F.d.F Est/ Saint-Joseph

Permanence: Cité Dillon

Tel: **0596 73 86 56**

Port: **0696 22 64 74**

NORD :

Permanence : Centre Social de Basse-Pointe :

Tel: **0596 78 52 44**

Port: **0696 37 22 76 /**

0696 37 22 83

SUD

Permanence :Centre Social de Ducos :

Tel: **0596 56-45-04**

Port: **0696 40 71 50**

Permanence : Centre social de Josseaud :

Tel: **0596 66 95 16**

Port: **0696 37 22 78**

Comment nous joindre:

Toutes les demandes d'interventions, qu'elles émanent de vous, de vos représentants ou de prescripteurs sociaux ou médicaux sont prises en compte par nos services.

Les demandes peuvent nous être adressées soit:e

☛ En vous présentant à nos bureaux ou sur rendez vous aux horaires d'ouverture de nos bureaux :

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 13 h

Du lundi au jeudi de 14 à 17 h

ou

☛ Par téléphone au **05 96 73 86 56**

☛ Par fax au :**05 96 62 37 19**

☛ Par email:
serviceaideauxfamilles@adafae.org

☛ Par courrier :

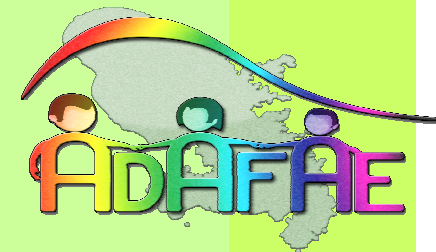
**Service d'Aide aux Familles
de l'ADAFAE**

Avenue Salvador ALLENDE

Cité Dillon

97200 Fort de France

www.adafae.adessa



Service d'Aide aux Familles

ASSOCIATION

DÉPARTEMENTALE

D'AIDE AUX FAMILLES

ET D'ACTION EDUCATIVE



Agrément qualité n° R/972/Q/003

A.D.A.F.A.E
Siège social, 13 Av. Salvador Allende
Cité Dillon
97200 Fort de France
05 96 73 92 92

NOS PRESTATIONS

→ Vous êtes confronté(e)s à une difficulté ponctuelle ou un évènement de la vie tel que

- La grossesse, la naissance, l'adoption
- Le décès de votre conjoint,
- La séparation (divorce ou incarcération du conjoint).
- La reprise d'emploi
- La maladie ou l'hospitalisation

→ Vous êtes une famille nombreuse

→ Vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap et vous souhaitez bénéficier d'aide à domicile (nouvelle prestation)

Le service d'Aide aux Familles de l'ADAFAE vous propose des services, financés par:

- votre participation financière selon votre quotient familial
- la CAF
- le Conseil Général
- l'APA (aide personnalisée à l'autonomie) ou la PCH (Prestation compensée du Handicap)

Toutes nos prestations donnent droit à une réduction d'impôt.

*Le service d'Aide à la Famille de l'ADAFAE :
une équipe de professionnels qualifiés
à votre service*

L'Aide à la famille vous offre une aide personnalisée selon vos besoins grâce à une équipe pluridisciplinaire et expérimentée composée de:

DIAGNOSTIQUEURS

Le diagnostiqueur intervient en première instance afin d'évaluer avec précision les besoins du demandeur et de lui offrir une solution conforme à ses attentes. Il est un gage de qualité en permettant le suivi et l'évaluation des interventions de nos professionnels.

RESPONSABLES DE CIRCONSCRIPTION

Au nombre de 4, Ils assurent l'encadrement et l'animation de l'équipe d'aide à domicile de son secteur. Le responsable de circonscription est l'interlocuteur régulier entre les intervenants (TISF / AVS) à domicile et les personnes accompagnées et leur entourage. Il évalue les besoins de la personne, organise l'intervention à domicile et veille au bon déroulement des prestations.



TECHNICIENNES DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

Ce travailleur social de proximité, titulaire d'un diplôme d'état intervient au domicile et dans l'environnement social et familial:

- ♦ Au niveau individuel, la TISF conseille et participe à la réalisation des tâches de la vie quotidienne (tenue et aménagement du logement, gestion du budget, hygiène, alimentation, tenue du linge, soins aux enfants). Elle soutient les parents dans leur fonction parentale.
- ♦ Au niveau collectif, elle élabore et anime des projets favorisant l'insertion sociale.

AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE (AVS)

L'AVS concourt au maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap ou des difficultés personnelles. Son intervention se fonde sur le respect du mode de vie de l'individu.

L'AVS effectue les tâches de la vie quotidienne (cuisine, ménage, repassage, rangement, courses, etc...) en encourageant et stimulant l'autonomie de la personne aidée.

